

**31ème Congrès Mondial de la FIVB, Dubaï, Emirats Arabes Unis
Hôtel Grand Hyatt, Dubaï**

CIRCULAIRE DU CONGRÈS N° 2

Lausanne, le 1 Novembre 2007

A toutes les: Fédérations Nationales affiliées
CC: Membres du Comité Exécutif,
Présidents de Conseils et Commissions

Chers Collèges et amis,

Comme vous avez été déjà informés par notre Lettre Circulaire N°1, le 31^{ème} Congrès Mondial de la FIVB se déroulera à l'Hôtel Grand Hyatt, à Dubaï, Emirats Arabes Unis du 16 au 17 Juin 2008.

Suite à l'invitation formelle contenue dans notre précédente lettre, nous vous envoyons maintenant des informations importantes et des instructions additionnelles concernant votre préparation et participation à ce Congrès.

1. ACCREDITATION DES DELEGUES

1.1 Droit d'accréditation

- 1.1.1 Seules les Fédérations Nationales de Volleyball affiliées à la FIVB et à jour avec le paiement de leurs cotisations annuelles vis-à-vis de la FIVB payées à leur Confédération respective, ont le droit d'accréditer des délégués au 31^{ème} Congrès de la FIVB.
- 1.1.2 La liste officielle de Fédérations Nationales affiliées et à jour dans le paiement de leurs cotisations et obligations financières sera dressée vingt-quatre heures avant le Congrès lors d'une réunion du Président de la Commission Juridique de la FIVB et des Présidents de Confédération. La liste sera basée sur les documents d'accréditation reçus par le Secrétariat de la FIVB à Lausanne, au plus tard le 1^{er} Mars 2008.
- 1.1.3 Les Fédérations qui n'ont pas envoyé en temps voulu leurs documents d'enregistrement au Secrétariat de la FIVB à Lausanne ne seront pas incluses dans la liste officielle mentionnée ci-dessus.

1.2 Lettre d'accréditation (voir modèle dans l'annexe 1)

- 1.2.1 Seuls les membres de la Fédération Nationale peuvent être accrédités en tant que délégués. Les délégués sont accrédités au moyen d'une Lettre d'accréditation tapée à la machine sur papier à en-tête officiel de la Fédération Nationale et avec le tampon officiel signée par leur Président et Secrétaire Général.
- 1.2.2 La Lettre d'accréditation contient le nom du Premier Délégué formellement désigné par la Fédération pour prendre la parole et voter en son nom. Seul ce délégué recevra le repas et logement payés par le FIVB.
- 1.2.3 Nonobstant, la Fédération Nationale peut également nommer un deuxième délégué dans la même lettre.
- 1.2.4. La Lettre d'accréditation originale doit être envoyée au Secrétariat de la FIVB à Lausanne au plus tard avant le 1^{er} février 2008.

1.3 Lettre de procuration (voir modèle dans l'annexe 2)

- 1.3.1 Une Fédération Nationale affiliée doit selon l'art. 1.1 ci-dessus, remplir les conditions pour être accréditée, mais si elle est dans l'impossibilité d'assister au Congrès, elle doit confier sa représentation à une autre Fédération Nationale affiliée.
- 1.3.2 La Lettre de procuration est tapée à la machine sur papier à en-tête officiel de la Fédération Nationale requérante, signée par son Président et Secrétaire Général et munie du tampon officiel.
- 1.3.3 La Lettre de procuration spécifiera le nom de la Fédération dont les délégués accrédités représenteront la Fédération absente et sera copiée à la Confédération respective.
- 1.3.4 Les délégués accrédités d'une Fédération Nationale affiliée peuvent représenter seulement une (1) autre Fédération Nationale affiliée par procuration dûment enregistrée par la FIVB.
- 1.3.5 La Lettre de procuration originale doit être envoyée au Secrétariat de la FIVB à Lausanne avant le 1^{er} March 2008.

1.4 Formulaire d'hébergement de Réservation Définitive (Annexe 4)

A. Logement et repas des participants

1. Premier Délégué de chaque pays

- a) La FIVB prendra à sa charge le logement et les repas du Premier Délégué nommé par la Fédération Nationale (15 Juin/soir au 18 Juin/tôt le matin - 3 nuits soit 2 jours) uniquement pour le premier délégué qui est nommé par la Fédération Nationale affiliée à **condition que votre Fédération n'ait aucune dette à payer à la FIVB.**

La situation de votre Fédération Nationale sera vérifiée pendant votre accréditation à L'Hôtel Grand Hyatt Dubaï le 15. **Si nous constatons que vous avez des dettes qui sont toujours en attente de paiement, à ce moment-là, la FIVB REFUSERA DE PAYER LES DÉPENSES susmentionnées, les bons repas ne vous seront pas donnés et aucun délégué ne sera accrédité.**

- b) **Les Membres du Comité Exécutif et les Présidents de Conseils et de Commissions sont obligés de participer au Congrès, mais NE PEUVENT PAS représenter leur Fédération Nationale.** La Fédération Nationale concernée doit nommer un autre membre de sa Fédération comme Premier Délégué dont les dépenses relatives au logement et aux repas seront payées par la FIVB.
- c) **Une Fédération Nationale représentant par une Lettre de Procuration une autre Fédération Nationale n'a pas le droit à un remboursement supplémentaire des dépenses en plus de celles de son Premier Délégué.**
- d) **TOUTES LES DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES** (prolongation du séjour, boissons, blanchisserie, appels téléphoniques, mini bar, services personnels, etc...) **NE SERONT, EN AUCUN CAS, PAYÉES PAR LA FIVB.** À votre arrivée à l'Hôtel Grand Hyatt Dubaï, **VOUS SEREZ PRIÉ DE PRÉSENTER une CARTE DE CRÉDIT OU DE PAYER un DÉPÔT DE USD 150.00 COMME GARANTIE** pour couvrir ces frais.

Second Délégué (Délégué suppléant)

Avant d'être accrédité comme Délégué suppléant, ce Second Délégué doit payer toutes ses dépenses, y compris le logement et les repas, au moment de son enregistrement. La FIVB réservera une chambre supplémentaire à l'Hôtel Grand Hyatt Dubaï pour un **Second Délégué.**

LA FEDERATION NATIONALE OU LE SECOND DELEGUE LUI-MEME, SERA OBLIGE DE PAYER LA CHAMBRE (petit-déjeuner inclus) selon le choix indiqué sur le Formulaire d'hébergement de Réservation Définitive (annexe 4), le dîner du 15, ainsi que les déjeuners et dîners des 16 et 17 Juin pour lesquels ils recevront des bons repas pour autant que la facture correspondante soit payée à la FIVB. **Aucune réduction ni rabais ne pourront être faits** car les prix fixés sont calculés sur la base de groupe et ne sont pas négociables.

Conjoints

Les conjoints doivent également payer leur propre dépense, mais une réservation leurs sera accordées uniquement si et quand le secrétariat de la FIVB aura été précédemment prié de faire la réservation. La fédération nationale ou le conjoint sera obligé de payer la chambre (déjeuner inclus) selon le choix indiqué sur le formulaire final de réservation de logement (annexe 4) ainsi que le dîner du 15 et les déjeuners et des dîners des 16 et 17 juin, pour lesquelles ils recevront des coupons de repas pour autant que la facture correspondante soit réglée auprès de la FIVB. Aucune déduction ni escompte ne peut être fait, car les prix sont établis pour des groupes et ne sont pas négociables. Les conjoints ne participeront naturellement pas au Congrès.

3) Interprètes

Les interprètes ne seront acceptés que pour des Délégués ne parlant ou ne comprenant pas l'une des six langues officielles du Congrès et doivent payer leur hébergement et repas. Les langues officielles sont l'anglais, le français, l'espagnol, le russe, l'arabe et le portugais (cependant il n'y aura pas de service de traduction pour le portugais). Seul les interprètes dûment accrédités seront assis avec leur délégation dans la salle du Congrès.

Le nombre de chambres à l'Hôtel Grand Hyatt Dubaï étant limité, nous accorderons la priorité aux demandes de réservation selon leur ordre d'arrivée.

Le prix des chambres et des repas à l'Hôtel Grand Hyatt Dubaï sont clairement indiqués sur le Formulaire de Réservation Définitive inclu sous ce pli.

La période de réservation prévue pour les chambres à l'Hôtel Grand Hyatt Dubai est du 15 juin soir au 18 le matin (3 nuits).

B. Paiement

Une fois que le Secrétariat de la FIVB aura reçu votre Formulaire

d'hébergement de Réservation Définitive, il vous enverra une facture pour le montant à payer. Le paiement correspondant sera effectué avec la mention "Réservation Congrès 2008 " comme suit:

Si vous payez par chèque, faites-le au nom de la Fédération Internationale de Volleyball et envoyez-le à la :

Fédération Internationale de Volleyball
Chemin Edouard Sandoz 2-4
1006 Lausanne
Suisse

En cas de transfert bancaire envoyez le virement au:

USD account
UBS AG
Place St-François 16
Case Postale
CH-1002 Lausanne
Switzerland

**Compte bancaire FIVB #: 0243-146146.71E
1461 4671 E**

IBAN N° CH92 0024 3243

Code Swift: UBSWCHZH80A

Le paiement doit être reçu par la FIVB **AVANT le 1^{er} Mars 2008 DERNIER DELAI.** Une quittance vous sera envoyée dès que votre paiement aura été enregistré. Il est impératif que cette quittance soit présentée pendant votre accréditation à votre arrivée à l'Hôtel Grand Hyatt Dubaï.

Si votre paiement a été effectué mais pas enregistré par la FIVB, vous êtes invité à apporter la preuve que ce paiement a bien été fait. **Aucune réservation ne sera confirmée sans votre paiement préalable.** Le dernier délai pour recevoir le Formulaire d'hébergement de Réservation Définitive est le 31 mars 2008.

2. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS AU CONGRÈS

2.1 Conditions préalables

Afin d'être légalement soumises au Congrès, toutes les propositions doivent être présentées par écrit et remplir les conditions suivantes:

- 2.1.1 Propositions provenant d'une des institutions d'appui de la FIVB (Conseils, Commissions, etc...) doivent être écrites dans les deux (2)

langues de travail: l'anglais et le français et reçues au Secrétariat de la FIVB pour le 15 Janvier 2008 au plus tard. Ces propositions doivent énoncer et indiquer leurs approbations préalables par le Conseil d'Administration de la FIVB.

- 2.1.2 Les propositions provenant d'une Fédération Nationale de Volleyball doivent être écrites dans une des langues de travail et arriver au Secrétariat de la FIVB pour le 15 Janvier 2008 au plus tard. Ces propositions exigent l'approbation préalable du Conseil d'Administration de la FIVB ou la signature de soutien de cinq autres Fédérations Nationales.
- 2.1.3 Toutes les propositions à être soumises à la considération du Congrès doivent être envoyées par le Secrétariat de la FIVB aux Fédérations Nationales au plus tard trois mois avant l'ouverture du Congrès.
- 2.1.4 Les propositions envoyées, mais reçues après le 15 Janvier 2008 seront renvoyées au prochain Congrès, à moins que le 31^{ème} Congrès en session n'en décide autrement et ce **à une majorité du trois quarts des membres.**

3. ARRIVEE A DUBAI

Les délégués au Congrès doivent arriver à Dubaï le 15 Juin entre minuit (de la nuit du 14/15 Juin) et 21 :00 h. au plus tard afin de terminer l'accréditation et les autres arrangements en temps voulu et d'être prêt à commencer le Congrès le matin du 16 Juin.

Veillez trouver ci-joint avec cette Lettre :

- | | |
|-------------------------------------------------------|----------|
| 1. Modèle de Lettre d'accréditation | Annexe 1 |
| 2. Modèle de Lettre de procuration | Annexe 2 |
| 3. Agenda | Annexe 3 |
| 4. Formulaire d'hébergement de réservation définitive | Annexe 4 |

Nous attendons avec intérêt de vous voir à Dubaï, aux Emirats Arabes Unis en 2008.

Bien à vous.

Dr. Rubén Acosta H.
Président

4 annexes

CC : Confédérations (uniquement pour information)